

# Procedure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2009/2083(BUD) Procédure terminée
Fonds de solidarité de l'UE: mobilisation pour l'Italie à la suite du séisme des Abruzzes en 2009	
Sujet 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	
Zone géographique Italie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets		20/09/2004
	Commission pour avis	PPE-DE <a href="#">BÖGE Reimer</a>	Rapporteur(e) pour avis
	<b>REGI</b> Développement régional		Date de nomination
		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Transports, télécommunications et énergie</a>	<a href="#">2964</a>	09/10/2009
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Budget</a>	ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
28/08/2009	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2009)0445</a>	Résumé
14/09/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
05/10/2009	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		Résumé
07/10/2009	Dépôt du rapport budgétaire, 1ère lecture	<a href="#">A7-0021/2009</a>	
08/10/2009	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T7-0026/2009</a>	Résumé
09/10/2009	Adoption du projet du budget par le Conseil		
09/10/2009	Fin de la procédure au Parlement		
19/11/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2083(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire

Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Base juridique modifiée	Règlement du Parlement EP 150
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/7/00810

### Portail de documentation

Document de base non législatif	<a href="#">COM(2009)0445</a>	28/08/2009	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE428.033</a>	07/09/2009	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	<a href="#">A7-0021/2009</a>	07/10/2009	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement	<a href="#">T7-0026/2009</a>	08/10/2009	EP	Résumé

### Acte final

[Décision 2009/844](#)  
[JO L 304 19.11.2009, p. 0005](#) Résumé

## 2009/2083(BUD) - 28/08/2009 Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union pour aider l'Italie touchée par un séisme en 2009.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (voir [ACI/2004/2099](#)) permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées du cadre financier.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le règlement 2012/2002/CE du Conseil (se reporter à la fiche de procédure [CNS/2002/0228](#)).

Sur la base d'une demande d'intervention du Fonds présentée par l'Italie touchée par un séisme en avril 2009 dans la région des Abruzzes, les estimations des montants totaux des dommages causés sont les suivantes:

- Dommages directs : 10.212.036.560 EUR ;
- Aide demandée (Italie) : 493.771.159 EUR.

Après examen de la demande, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE à hauteur de 493.771.159 EUR, à affecter sous la rubrique 3b du cadre financier.

Par la présente proposition de mobilisation du Fonds, la Commission engage la procédure de trilogue sous forme simplifiée afin d'obtenir l'accord des deux branches de l'autorité budgétaire sur la nécessité du recours au Fonds et sur le montant requis. La Commission invite la 1<sup>ère</sup> des 2 branches de l'autorité budgétaire qui parvient à un accord sur le projet de proposition de mobilisation au niveau politique approprié, à informer l'autre branche ainsi que la Commission de ses intentions.

En cas de désaccord de l'une des deux branches de l'autorité budgétaire, un trilogue formel sera organisé.

La Commission présentera un avant-projet de budget rectificatif (APBR) afin d'inscrire dans le budget 2009 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques, comme le prescrit le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2009/2087](#)).

## 2009/2083(BUD) - 05/10/2009 Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des budgets a adopté à l'unanimité le rapport de M. Reimer BÖGE (PPE, DE) appelant le Parlement européen à approuver telle quelle la proposition de décision relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Selon la proposition, ce Fonds serait mobilisé à hauteur de 493.771.159 EUR en crédits d'engagement et de paiement en 2009 pour venir en aide à l'Italie touchée en avril 2009 par un puissant séisme.

## 2009/2083(BUD) - 08/10/2009 Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 620 voix pour, 4 voix contre et 13 abstentions, une résolution approuvant la proposition de décision de

mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Ce Fonds sera mobilisé à hauteur de 493.771.159 EUR en crédits d'engagement et de paiement en 2009 pour venir en aide à l'Italie touchée en avril 2009 par un puissant séisme.

À noter que parallèlement le Parlement adoptera un projet de budget rectificatif (n° 9/2009) destiné à inscrire concrètement ce montant au budget de l'Union (voir [BUD/2009/2087](#)).

## 2009/2083(BUD) - 21/10/2009 Acte final

---

**OBJECTIF** : mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union pour aider l'Italie touchée par un violent séisme en avril 2009.

**ACTE LÉGISLATIF** : Décision 2009/844/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

**CONTENU** : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par l'Italie concernant les conséquences du violent séisme survenu dans les Abruzzes en avril 2009, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de 493.771.159 EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de l'exercice 2009.

Un budget rectificatif a été adopté parallèlement afin d'inscrire dans le budget 2009, les crédits d'engagement et de paiement spécifiques comme l'impose le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2009/2087](#)).